

n°13 | NOVEMBRE 2026

Parlons Forêts

HAUTS-DE-
FRANCE
NORMANDIE

Dossier :
Peuplier et biodiversité



RUBRIQUES

- Actualités p 3
- Dossier : *Peupleraies et biodiversité* p 4
- Bilan régional des feux de forêt p 6
- Fogefor 2027 p 7
- Agenda p 8

Parlons forêts Hauts-de-France Normandie n°13

Publication :

Centre National de la Propriété Forestière
Direction Régionale Hauts-de-France –
Normandie

Site Normandie :

Cap Madrillet – Bât. B
125, Av. Edmund Halley – CS 80004
76801 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
02 35 12 25 80 – normandie@cnpf.fr

Site Hauts-de-France :

96, rue Jean Moulin
80000 AMIENS
03 22 33 52 00 – hauts-de-france@cnpf.fr

Site web : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

Directeur de la publication :

Régis LIGONNIÈRE

Rédaction :

Tess DE BACKER et Romain MANI

**Numéro visé par le comité de relecture
du CNPF Hauts-de-France – Normandie**

Maquettage : Grand Nord l'Agence

Impression : Paragon PPC INTERNATIONAL
France SAS

Dépôt légal : octobre 2026

ISSN : 3001-9907

Crédits photo de couverture :

Charlotte Engels © CNPF

**Abonnement : trimestriel gratuit édité en
format numérique et/ou papier (9 000
exemplaires).** Cette revue vous est
adressée sur base d'informations
cadastrales. Si vous ne souhaitez plus en
être destinataire, vous pouvez adresser
votre demande auprès du CNPF

**Avec le soutien financier de la Région
Hauts-de-France**

ÉDITORIAL

Misons sur les forces de la forêt privée régionale pour répondre aux défis actuels



Tess De Backer © CNPF

Le treizième numéro de notre revue Parlons Forêts est l'occasion d'aborder plusieurs sujets d'importance pour la région Hauts-de-France.

L'été 2026 nous confronte une fois encore à l'urgence climatique et à la nécessité d'adapter en profondeur nos pratiques sylvicoles en affirmant le rôle central des acteurs de la filière dans l'accompagnement des propriétaires privés.

La force régionale que représente l'essence peuplier est désormais à la croisée des chemins entre d'une part, les attentes économiques de production d'une filière, la demande comme substitution aux matériaux fossiles et, d'autre part, les aspirations écologiques de la société qui demande plus de considération pour toutes les formes du vivant. Ces demandes amènent parfois à repenser la gestion existante et à travailler pour en améliorer les aspects qui le nécessiteraient encore, en veillant avant tout à préserver la légitimité des choix des propriétaires et à respecter leurs objectifs.

Les différentes fonctions des forêts, qu'il s'agisse de peupleraies ou de l'un des nombreux faciès dont nous disposons en région, ne sont pas contradictoires, bien au contraire. Il est toujours possible de concilier des enjeux lorsque la réflexion est collective et le travail réalisé en bonne intelligence.

Nous ne cessons de le répéter, les défis actuels sont nombreux et d'envergure – le bilan des feux de forêt présenté dans cette revue en est un bon exemple – mais la forêt possède cette ressource naturelle et humaine qui permettra d'y faire face.

Je vous souhaite une très bonne lecture,

Philippe D'HEROUVILLE

*Président du syndicat des propriétaires privés de l'Oise (Fransylva 60)
et administrateur du CNPF (conseiller titulaire pour le département de l'Oise)*

*Avec la participation financière de
la Région Hauts-de-France*



Réunion de service d'automne en partenariat avec la Fédération de chasse de la Somme

La réunion de service des équipes du CNPF Hauts-de-France – Normandie s'est tenue le 6 octobre dernier à Grand-Laviers (80). Cette journée d'échanges entre agents de la délégation a permis de revenir sur le bilan feu de forêt de cette année 2026 ainsi que de partager les actualités de la forêt privée des deux régions.



Jess De Backer © CNPF

L'après-midi, une visite de la réserve ornithologique de Grands-Laviers, gérée par la Fédération de chasse de la Somme – partenaire de cette journée – a donné l'occasion aux agents de découvrir les espèces d'oiseaux présentes sur la réserve lors de la migration d'automne. La sortie aura également permis d'échanger avec le personnel de la fédération de chasse sur la gestion de ce milieu naturel humide et fragile.

La délégation adresse ses remerciements à la Fédération de chasse de la Somme pour l'organisation de la journée et la visite de la réserve de Grand-laviers.

Chute d'arbres, bris de branches, dommages sur bien d'autrui : êtes-vous assurés ?

L'année 2026 a été marquée par plusieurs événements climatiques d'ampleur. L'une de ses conséquences : la chute de nombreux arbres et branches et un **nombre de sinistres déclarés qui a triplé sur certains départements** ! Face à cette augmentation exponentielle, il est indispensable que chaque propriétaire porte une attention sur deux points :

■ **Présence d'arbres morts ou dépérissants en bordure de route, de voies ferrées, etc. : n'attendez pas et enlevez-les le plus tôt possible !**

- Profitez des exploitations programmées sur votre propriété pour mener, en parallèle, des mises en sécurité préventives ;
- Certains arbres (frênes notamment) ont des systèmes racinaires fragilisés et sont susceptibles de tomber à tout moment. Avec l'automne et l'hiver qui s'annoncent (cf tempête et coups de vent à venir), il est urgent d'intervenir pour enlever ces arbres à risque.

■ **Assurance : vérifier que vous êtes couverts en cas de sinistre !**

Les conséquences financières d'un sinistre où votre responsabilité serait engagée dépassent très souvent les

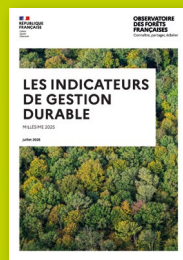
5 000 €, voire les 10 000 € (ex : sinistre ENEDIS). Pour éviter les mauvaises surprises, vérifier que vous êtes assurés pour vos parcelles boisées.

NB : votre assurance « habitation » n'inclut généralement pas les parcelles boisées. Il faut alors souscrire une assurance distincte, soit en demandant un devis à votre assureur, soit en faisant le choix d'adhérer à Fransylva, qui a négocié un contrat groupe avec des tarifs très concurrentiels !

L'adhésion à Fransylva – syndicat des propriétaires forestiers – vous permet de bénéficier d'une assurance « responsabilité civile » mais aussi d'une assurance « protection juridique ». Le coût de l'adhésion (incluant les deux assurances) est de 50 € (base fixe) à laquelle s'ajoute une base variable de 1,45 €/ha/an. Par exemple : pour un bois de 20 ha, la cotisation s'élève à 79 €. Un tarif très raisonnable pour être couvert et bénéficier par ailleurs d'autres services.

→ Pour plus de précisions, contacter Fransylva. Tél. : 07 67 27 60 08 ou hautsdefrance@fransylva.fr.

Publication de la 7^e édition des Indicateurs de gestion durable



Publiés tous les 5 ans depuis 1995 par l'Observatoire des forêts françaises, les Indicateurs de gestion durable constituent l'un des dispositifs d'observation forestière les plus complets d'Europe. Ils permettent de suivre l'état des forêts françaises à travers près de 50 indicateurs définis lors de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (Helsinki, 1993).

à découvrir ici



Vu dans...

La rubrique « Forêt et eau » du CNPF : une nouvelle plaquette sur la gestion de l'eau en forêt.

« Protéger et valoriser l'eau forestière en quelques conseils » fait le point sur les réglementations et les zonages qui concernent l'eau et ses déclinaisons (zones humides, cours d'eau, captages, etc.) et orientent professionnels et sylviculteurs vers les bons interlocuteurs.

En bonus, un retour d'expérience du projet « Eau + For » portant sur le développement de partenariats entre forestiers et gestionnaires d'eau potable. Près de 10 ans après ce projet, les impacts du changement climatique rendent ce rapprochement entre forestiers et acteurs de l'eau d'autant plus crucial.



à découvrir ici



« Biodiversité et peuplier » : retour sur la réunion à Viry-Nouveau

Le 11 septembre, le CNPF Hauts-de-France Normandie et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France ont coanimé une réunion consacrée aux liens entre peupleraies et biodiversité, à Viry-Nouveau, dans l'Aisne.

Gestion des mégaphorbiaies

La propriété visitée, de 30 ha et composée uniquement de peupleraies, se situe sur le **site Natura 2000 de la Moyenne Vallée de l'Oise**, qui s'étend de La Fère et Tergnier à Noyon et Compiègne.

Le premier arrêt a permis à la quarantaine de propriétaires forestiers présents de découvrir une peupleraie de 8 ha (cultivars Albello, Rona, Koster et Trichobell), âgée de 1 an et sous laquelle se développe une **mégaphorbiaie**. **Habitat naturel d'intérêt communautaire**, ces friches humides sont caractérisées par la **présence de grandes plantes herbacées fleuries et à larges feuilles**, abritant une flore et une faune particulières d'un point de vue écologique : Pigamon jaune, Reine des prés, Cuivré des marais ou encore Busard des roseaux.



Mégaphorbiaie sous peupleraie

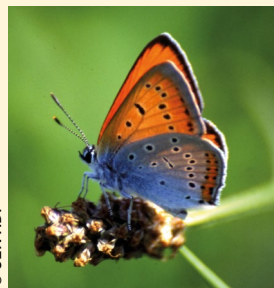
Les mégaphorbiaies se développent habituellement sur sols riches et humides, en milieux ouverts, **mais peuvent se maintenir sous peupleraies grâce au couvert peu ombragé des plants**. Sur ce site Natura 2000, c'est le cas de la majorité des mégaphorbiaies existantes, illustrant la nécessité de prêter attention, lors de la gestion des peupleraies, à ce milieu fragile et actuellement en régression dans la région.

Le CNPF et le Conservatoire des Espaces Naturels s'accordent sur les points suivants concernant la gestion populicole en présence de mégaphorbiaie :

- Il est recommandé de **faucher un interligne sur deux tous les ans, ou tous les interlignes tous les deux à trois ans**, afin de limiter le développement de ligneux pouvant concurrencer la flore caractéristique ;
- La fauche est à opérer en-dehors des zones de sensibilité des espèces (nidification, reproduction, élevage des jeunes), soit entre les mois de septembre et février lorsque cela est possible ;
- L'usage de phytosanitaires est à proscrire sur les sites sensibles comme les mégaphorbiaies ;
- Il est enfin recommandé de ne **pas prendre de retard dans l'élagage des peupliers pour à la fois garantir la qualité du bois et permettre à la lumière d'arriver au sol** (développement de végétation typique).

En l'absence de mégaphorbiaie, il est intéressant de conserver un **sous-étage plus abondant et diversifié pour accueillir la faune et augmenter la valeur paysagère de la parcelle, en veillant à ne pas nuire au développement des peupliers** (concurrence à doser).

Exemples d'espèces retrouvées en mégaphorbiaie :



Cuivré des marais



Pigamon jaune

Ilots de vieillissement et ilots de sénescence

La journée de vulgarisation s'est terminée par la présentation du réseau Natura 2000 et des **outils contractuels disponibles pour les propriétaires en site Natura 2000 Moyenne Vallée de l'Oise** (contrats et chartes Natura 2000). Plusieurs de ces outils concernent spécifiquement les ilots de vieillissement ou de sénescence :

- Un **ilot de vieillissement** est une zone sur laquelle le propriétaire fait le choix **de laisser les arbres vieillir au-delà de leur âge d'exploitabilité** « classique ». La finalité reste donc sylvicole avec une exploitation et une production de bois ;
- Un **ilot de sénescence** est quant à lui une **zone sur laquelle le propriétaire n'intervient plus, laissant ainsi les arbres sur place jusqu'à leur dépérissement**. Dans ce contexte il n'y a pas de valorisation économique des bois.

Qu'ils soient de vieillissement ou de sénescence, ces ilots sont **bénéfiques pour la biodiversité** puisqu'ils favorisent la présence d'espèces liées au bois mort, qui sont souvent menacées, ainsi qu'aux vieux arbres porteurs de cavités.

En peupleraie, sur le long terme, ils peuvent mener au développement d'une **forêt alluviale diversifiée** : saules, aulnes, ormes et trembles se développent et cohabitent avec les vieux peupliers plantés. Ces zones sont riches en espèces animales, végétales ou fongiques (champignons). Parmi les espèces les plus reconnaissables, on compte : les aigrettes (grande et garzette), la Cigogne blanche, le Rossignol philomèle, le Petit mars changeant (papillon) ou encore diverses espèces de chauves-souris. Les forêts alluviales remplissent également le rôle **d'épurateur d'eau**.



Forêt alluviale

© CEN HDF

Ces ilots ne nécessitent pas forcément de grandes surfaces pour être fonctionnels (0,5 ha par exemple). Ils se délimitent de manière préférentielle sur les **zones improductives ou difficiles d'accès pour ne pas pénaliser la production sylvicole sur le reste de la propriété**. Les vieilles peupleraies sur stations tourbeuses ou très mouilleuses, avec un accès difficile la majorité de l'année et une production de bois limitée sont **à cibler en priorité** (risque de chablis important et extraction complexe des grumes).



Tristan Dervaux © CNPF

À savoir :

Dans le cas d'une propriété située en zone Natura 2000, laisser des ilots de vieillissement ou de sénescence sur sa propriété (peupleraies comme autres essences) **peut donner droit à une rétribution financière**. Pour plus d'informations sur ces dispositifs financiers, **n'hésitez pas à vous rapprocher de l'animateur Natura 2000 du site concerné**, ou du CNPF si vous ne savez pas si votre propriété est concernée par ce zonage.

Charlotte ENGELS

Chargée de mission biodiversité au CNPF HDFN

En partenariat avec Chloé GAIME, chargée de mission territoriale au Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France

Si vous souhaitez échanger avec le CEN, pour la réalisation d'un diagnostic sur vos parcelles, la demande de création / restauration de mares ou le montage d'un contrat ou d'une charte Natura 2000, vous pouvez contacter Chloé Gaime aux coordonnées suivantes :

c.gaime@cen-hautsdefrance.org – 06 37 38 29 80

Retour sur la saison 2026 des feux de forêt, en région Hauts-de-France

Bilan des incendies de 2026

L'été 2026 a été marqué par de **forts épisodes caniculaires** qui ont impacté l'ensemble du territoire métropolitain. Le bilan de l'année en surface brûlée n'est pas achevé qu'il dépasse déjà largement celui de 2022, voire de 1989 (plus de 88 000 ha). Déjà, les surfaces incendiées étaient majoritairement localisées en dehors de l'arc méditerranéen (contrairement aux feux de 2003), ce qui avait conduit l'Etat à améliorer la défense des forêts des régions plus au nord de la France.

D'après le dernier bulletin ONF-DFCI sur les Feux d'Espaces Naturels en Hauts-de-France :

- Le **bilan cumulé en nombre de feux à fin août 2026 est supérieur à celui de fin août l'année dernière**, et presque 9 fois supérieur à la moyenne 2006-2025. Il **dépasse d'environ 1300 feux le bilan de fin août 2022** alors qu'une partie des feux de petites surfaces ne sont pas encore comptabilisés ;
- En surface brûlée, ce bilan à fin août est toujours un **record**. Il est presque **4 fois plus élevé que la moyenne 2006-2025 à fin août** et **1,5 fois supérieur au bilan à fin août 2022** (tout comme le bilan France entière).

La majorité des surfaces incendiées **sont situées au sein de parcelles agricoles**, quelques incendies ont également touché des lisières boisées. Seul le feu de Dannes et Neuchâtel-Hardelot a concerné une surface boisée conséquente.

Incendie de Neuchâtel-Hardelot et Dannes

L'état de **forte sécheresse de la végétation**, combiné à un **nombre significatif de jours sans pluie** dans le Pas-de-Calais (pouvant atteindre 60 jours sur certains

secteurs), a conduit à une augmentation du risque feux de forêt.

Le 12 août 2026, plusieurs départs de feux se sont ainsi propagés sur la côte du Pas-de-Calais pour atteindre une surface encore jamais vue en Hauts-de-France. **Sur les 180 ha brûlés, 20-25 ha concernent les dunes boisées de Neuchâtel-Hardelot et de Dannes**. Les peuplements impactés sont principalement composés de pins Laricio et de quelques pins maritimes dont la survie est compromise sur la majeure partie des zones parcourues par le feu. La hauteur de flammes **a pu atteindre 6 mètres** par endroit mais a rarement atteint les houp-piers, laissant une chance aux quelques sujets dont la couronne est encore verte.

Suite à de nombreuses visites post-incendies, dont une visite conseil du CNPF Hauts-de-France Normandie, les propriétaires **mettent en oeuvre la gestion nécessaire des peuplements incendiés et amorcent des réflexions pour améliorer la défendabilité de leur massif** (amélioration des accès, débroussaillage autour des habitations, etc.).



Peuplement de résineux brûlé lors de l'incendie de Neuchâtel-Hardelot

Cartographie d'un massif à risque sur le département de l'Oise

Suite aux importants feux de forêt constatés dans l'Oise lors de l'été 2022, un **groupe de travail sur la prévention du risque feux de forêt a été mis en place dans le département**. Ce groupe de travail a identifié **4 massifs dits « sensibles »**, c'est-à-dire présentant un risque élevé à l'aléa et a choisi d'y réaliser une **analyse détaillée de leur accessibilité par les services de secours**.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) ainsi que le CNPF Hauts-de-France Normandie effectueront ce relevé sur le massif de Savignies-Rainvillers. Un autre massif, celui de la Haute-Pommaraie, a déjà été cartographié en 2023 pour les mêmes raisons. Les autres massifs identifiés seront cartographiés dans les années qui suivent.

À savoir :

Pour plus d'information sur la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) :

<https://www.cnpf.fr/gestion-du-rable-des-forets/multifonctionnalite/incendies-et-feux-de-forets>



Juliette SANQUER
Technicienne forestière au CNPF HDFN

Les inscriptions sont lancées pour les prochains cycles FOGEFOR des Hauts-de-France



Chaque année, le CNPF organise des sessions de formation « FOGEFOR » à destination des propriétaires forestiers novices qui souhaitent acquérir les bases de la gestion forestière durable. En 2027 trois cycles sont organisés dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Programme du Nord

Le cycle sera animé par le CNPF Hauts-de-France Normandie. Les dates de 2027 vous seront prochainement communiquées sur le site internet et via la newsletter de la délégation.

Programme du Pas-de-Calais

Cycle animé par Julien LAGER du CNPF Hauts-de-France Normandie.

- La première réunion est prévue le **samedi 23 janvier 2027**, sur le thème de la reconnaissance des essences et la présentation de la forêt privée nationale et régionale ainsi que de ses intervenants
- La dernière réunion est prévue le **samedi 5 juin 2027**, sur le thème des Documents de Gestion Durable et de la réglementation forestière

Le calendrier complet (7 réunions) ainsi que le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site internet de notre délégation, rubrique « se former, s'informer ».

▶ Inscriptions obligatoires **avant le 1^{er} janvier 2027**.

Programme de la Somme

Cycle animé par Noémi HAVET du CNPF Hauts-de-France Normandie.

- **Samedi 13 février 2027** : Reconnaissance des essences et présentation de la forêt privée nationale, régionale et de ses organismes
- **Samedi 13 mars 2027** : Les travaux en forêt depuis la plantation au renouvellement
- **Samedi 10 avril 2027** : Fiscalité forestière et vente des bois
- **Samedi 22 mai 2027** : Pédologie forestière et changement climatique
- **Samedi 12 juin 2027** : Peuplements forestiers et Documents de Gestion Durable

▶ Inscriptions obligatoires **avant le 31 janvier 2027**.

FOGEFOR de l'Oise (Fransylva)

Pour le département de l'Oise, le Fogeфор débutera au deuxième semestre 2027. Vous pouvez dès à présent vous informer sur le contenu du cycle et vous préinscrire auprès de l'animatrice Marie PILLON (Fransylva Oise).

Format et modalités d'inscription

Les FOGEFOR sont composés de **4 à 7 réunions** selon les départements, avec des **matinées en salle théorique sur différents thèmes et des après-midi de terrain pour découvrir les aspects de la gestion forestière**. Des exercices sont proposés tout au long de la formation et des ressources numériques et physiques sont proposées aux stagiaires pour compléter les exposés en salle. Les lieux de formation sont indiqués sur les bulletins d'inscription ou communiqués lors de l'envoi des convocations. Ils sont généralement localisés de façon centrale dans chaque département pour faciliter les déplacements.

Les inscriptions aux FOGEFOR sont ouvertes dès à présent. Les personnes intéressées peuvent **contacter directement les animateurs pour s'inscrire ou renvoyer le bulletin d'inscription correspondant au département choisi**, disponible sur notre site internet. Les tarifs **sont compris entre 110 et 230 € selon les départements**. Une **assurance responsabilité civile est indispensable** pour débiter les sessions. Les FOGEFOR sont également assurés.

Contacts & informations :

Bulletins d'inscriptions :

<https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/les-formationen-la-gestion-forestiere-fogefor>



Contacts :

Nord : Juliette SANQUER – juliette.sanquer@cnpf.fr

Oise : Marie PILLON – oise@fransylva.fr

Pas-de-Calais : Julien LAGER – julien.lager@cnpf.fr

Somme : Noémi HAVET – noemi.havet@cnpf.fr

VOS CONTACTS

Equipe technique CNPF HDFN

CNPF – Hauts-de-France :

Clémence BESNARD 

clemence.besnard@cnpf.fr – 06 77 52 52 58

Tristan DERVAUX

tristan.dervaux@cnpf.fr – 06 99 23 14 41

Clément GREBONVAL 

clement.grebbonval@cnpf.fr – 06 71 54 23 94

Julien LAGER (FOGEFOR et CETEF 62) 

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

Juliette SANQUER (FOGEFOR 59) 

juliette.sanquer@cnpf.fr – 06 12 32 24 84

Aubin VALANCHER 

aubin.valancher@cnpf.fr – 07 61 24 54 62

CNPF – Normandie :

Cristel JOSEPH 

cristel.joseph@cnpf.fr – 06 07 97 21 57

Béatrice LACOSTE (FOGEFOR Normandie) 

beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06 07 97 21 19

Cyril RETOUT 

cyril.retout@cnpf.fr – 06 79 45 33 40

Quentin MARECHAL 

quentin.marechal@cnpf.fr – 06 07 97 21 25

Renaud BIED-CHARRETON

renaud.bied-charreton@cnpf.fr – 06 89 59 35 70

CETEF et FOGEFOR

Hauts-de-France :

CETEF et FOGEFOR 02 : Tess DE BACKER

tess.de-backer@cnpf.fr – 06 98 14 18 50

CETEF 59 : Julien DELOBEL (COFNOR)

julien@cofnor.fr

FOGEFOR 59 : Juliette SANQUER

juliette.sanquer@cnpf.fr – 06 12 32 24 84

CETEF et FOGEFOR 60 : Marie PILLON (Fransylva) 

marie.pillon@fransylva.fr – 03 44 36 00 22

CETEF et FOGEFOR 62 : Julien LAGER 

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

CETEF et FOGEFOR 80 : Noémi HAVET 

noemi.havet@cnpf.fr – 06 89 85 78 22

Normandie :

CETEF Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime) :

Adrien BOCQUET (Président)

adrien.bocquet50@orange.fr

CETEF Normandie Sud (Calvados, Manche et Orne) :

Bruno ARNOULD (Président)

arnould.bruno2@orange.fr

FOGEFOR de Normandie : Béatrice LACOSTE 

et Romain MANI

beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06.07.97.21.19

romain.mani@cnpf.fr – 06.79.45.33.61

 : correspondant-observateur DSF

Syndicat des forestiers privés

FRANSYLVA Union Régionale Hauts-de-France

27 rue d'Amiens 60200 COMPIEGNE

hautsdefrance@fransylva.fr – 07 67 27 60 08

FRANSYLVA Union Régionale Normandie

125 Av. Edmund Halley 76801 ST ETIENNE DU ROUVRAY

explorateur@orange.fr

Autres partenaires du CNPF HDFN

Retrouvez les coordonnées de l'ensemble de nos

partenaires sur notre site internet :

hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

VOS PROCHAINES RÉUNIONS

Pour vous former, vous informer et débattre.

Date	Lieu	Thèmes
HAUTS-DE-FRANCE		
03/11	Senlis (60)	Entretien et gestion des mares forestières (14h-17h)
20/11	Rozières-sur-Crise (02)	Premières interventions sur feuillus (9h-12h)
27/11	Saint-Riquier (80)	Aléas climatiques, taillis pauvres ou futaies mûres : s'aider des documents de gestion pour renouveler ses bois et valoriser ses peuplements
BELGIQUE		
24/11	Namur (BEL)	Tournée sur le robinier et son utilisation (9h-16h)
NORMANDIE		
22/10	Olendon (14)	Comment gérer une petite propriété forestière ?
05/11	Eterville (14)	
12/11	Secteur Suisse normande (14)	



Retrouvez le calendrier complet des réunions ainsi que les invitations sur le site internet du CNPF HDFN : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES !

Région Normandie

Arrivées :

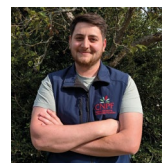
Arrivée d'**Inès de SAINT TIGNY**, chargée de mission gestion durable et expérimentation

Arrivée de **Léo MOUSNIER**, apprenti « Equilibre sylvo-cynégétique »



Région Hauts-de-France

Arrivée de **Clément GREBONVAL**, technicien de secteur sur le département de l'Oise



Retrouvez les contacts de toute l'équipe sur notre site internet : <https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/le-cnpf-et-la-foret-privee/votre-crpf/vos-contacts-de-la-delegation-hauts-de-france-normandie>

Vous aimez notre journal ? Recevez-le aussi par mail !

Notre journal, véritable lien avec les propriétaires forestiers privés, fait l'objet d'une diffusion gratuite et illimitée au travers de notre site internet, nos newsletters et les réseaux sociaux du CNPF.

Si vous souhaitez le recevoir par voie électronique, nous vous invitons à nous transmettre vos coordonnées (mail) à l'adresse suivante :

hauts-de-france@cnpf.fr ou à appeler le **03 22 33 52 00**

Certains numéros de notre journal n'étant pas publiés en version papier, vous ne raterez ainsi aucun article !



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain